CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LÉVIS

MEMBRES HONORAIRES

Le Club de patinage artistique de Lévis compte deux (2) catégories de membres honoraires.

1- ANCIENS PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES

Les personnes ayant occupé le poste de président ou de présidente sont désigné(e)s membres honoraires.

2- ANCIENS PATINEURS ET PATINEUSES

La désignation de cette catégorie de membres honoraires poursuit les buts suivants :

1 – Encourager la persévérance des patineurs dans leur discipline.

2 – Favoriser le sentiment d'appartenance au C.P.A. Lévis.

3 – Récompenser ceux et celles qui contribuent au développement du club et à celui des patineurs.

Critères pour désigner les anciens patineurs et patineuses comme membres honoraires :

1. Avoir patiné au moins cinq (5) ans dans un ou des programmes plus avancés que le programme de base (Patinage Plus).
2. Avoir patiné au moins jusqu'à l'âge de seize (16) ans.
3. Avoir été assistant (e) de programme durant au moins quatre (4) ans dans l'un des programmes de cours de groupe : Patinage plus, Olympiques spéciaux, cours aux adultes
4. Avoir cessé officiellement ses activités dans un programme comme patineur depuis un an.

Ces personnes ont droit à une entrée gratuite à la revue sur glace et à la Compétition Invitation Carole Gauthier (Lévis).

Politique révisée par le conseil d'administration du C.P.A. Lévis le 14 janvier 2026.

Anne Pouliot

Secrétaire